



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone 05 57 43 02 11
Télécopie 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

N° A2025-39
Installations sportives

ARRÊTE MUNICIPAL TEMPORAIRE IMPRATICABILITÉ DES TERRAINS DE FOOTBALL

Département de la Gironde,
Le Maire de **Cubzac les Ponts**,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et suivants concernant les pouvoirs de police du Maire,

Considérant les conditions météorologiques de ces derniers jours,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Il convient d'interdire l'utilisation du terrain du haut : rue du stade du vendredi 19 avril 2025 au lundi 21 avril 2025.

ARTICLE 2 : La signalisation nécessaire à cette interdiction sera mise en place par l'association sportive utilisatrice des lieux,

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié dans la commune de Cubzac les Ponts,

ARTICLE 4 : Ampliation adressée :

- Monsieur Président du Club de Football,
- Au District de football de la Gironde,
- Madame la Secrétaire Générale de la commune,

Chacun en ce qui le concerne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cubzac les Ponts, le **22 AVR. 2025**

Le Maire,

Alain TABONE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.